

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 8 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 2 Juin 2017

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : PROUX Manuel, PUAUD Hélène

Secrétaire de séance : Serge MERLET

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 8 Juin 2017, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Serge MERLET,
- a approuvé le compte rendu de la réunion du 13 Avril 2017,

1. Acquisition de terrains au lieu-dit « Le Pâtis de la Charbonnière »

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- a décidé de retirer la délibération n° 2017-02.03-01 en date du 2 Mars 2017,
- a décidé de faire l'acquisition des parcelles ci-dessous au prix suivant, les crédits nécessaires ayant étant inscrits au Budget Primitif 2017 :
 - ✓ Section D 744 d'une contenance de 16 442 m² au prix de 0,35 € le m², soit 5 754.70 €
 - ✓ Section ZP 11 d'une contenance de 46 940 m² :
 - ↳ 26 940 m² au prix de 3,75 € le m², soit 101 025.00 €
 - ↳ 20 000 m² au prix de 0.35 € le m², soit 7 000.00 €
 - ✓ Section ZP 12 d'une contenance de 8 150 m² au prix de 3,75 € le m², soit 30 562.50 €
- a accepté la donation des parcelles cadastrées ZP 43 et ZP 107 d'une contenance totale de 12 a 42 ca faite par l'indivision ROY,
- a donné l'autorisation au Maire pour la signature de l'acte auprès de l'Etude de Maître VEILLON, Notaire à Sainte Hermine,
- a donné l'autorisation au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

2. SYDEV : révision des statuts – extension du périmètre

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- A approuvé le projet de Statuts du SYDEV tel que joint en annexe à la délibération,
- a donné son accord à l'adhésion de La Roche Sur Yon Agglomération.

3. Jury d'assise 2018 : tirage au sort d'un juré

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une personne pour la présenter sur la liste éventuelle des jurés.

Le tirage au sort désigne la ligne n° 6 de la page 64 de la liste électorale.

Monsieur Yann POULINET est proposé comme membre possible sur la liste des jurés.

4. Modalités de versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a pris acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
- a attribué, aux agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées,
- a précisé que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.

5. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

➤ Prise en compte du nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a abrogé la délibération n° 2014/04/06 en date du 10 Avril 2014,
- a accepté la prise en compte du nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suit :
 - ↳ Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - ↳ 1^{er} adjoint : 11.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - ↳ 2^{ème} adjoint : 10.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - ↳ 3^{ème} adjoint : 10.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

6. Organisation de la rentrée scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal a réfléchi à l'organisation des locaux pour la prochaine rentrée scolaire et a validé la programmation rapide d'une réunion avec l'équipe enseignante et les agents de service pour y réfléchir et apporter des solutions qui conviennent au mieux à tous.

7. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des roulottes du Sud Vendée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de surseoir à cette demande.

8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

9B. Ecole Publique des deux Lays : Demande de subvention pour l'acquisition de livres dans le cadre du dispositif « Les incorruptibles ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention d'un montant de 205.34 € à l'Ecole publique des deux Lays dans le cadre du dispositif « Les Incorruptibles » pour l'année scolaire 2017/2018,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 par virement de crédits n° 1.

Fait à la Réorthe, le 13 Juin 2017

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

